

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DANS SA SÉANCE DU MERCREDI 13 AVRIL 2016**

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	07/04/2016

Séance du mercredi 13 avril 2016 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean GAILLARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Christèle DEGRAEVE, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Corinne PECH, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER.

**PROCURATIONS** : Géraldine DUTREY a donné procuration à Alexandre DENEITS, Jacques MARSOL à Patrick NAUD, Janine BOUBÉE à Marie-Christine VERDIER, Maryse LESCURE à Jean GAILLARD.

**SECRETAIRE** : Alexandre DENEITS

**1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 16 février 2016.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2- DECISIONS DU MAIRE**

- Maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'école primaire : attribuée à la SARL Arnaud BALAS Architecte,
- Vente de matériel communal déclassé,
- Etudes de sondages de sol pour les dossiers « redynamisation Centre Bourg » et « Salle de spectacle ».

**3- BUDGETS**

Monsieur GAILLARD fait part de :

- La stabilité de la section fonctionnement
- Pas d'augmentation des taux d'imposition  
(TH : 14.39 % - FB : 28.23 % - FNB 99.89 %)
- Baisse de la DGF

**Investissement** : Forte progression :

- 1 <sup>ère</sup> partie de la salle de spectacle	700.000 €
- Echange terrains	255.400 €
- Sanitaires école primaire	160.000 €
- Programme économie d'énergie	102.000 €
- voirie	140.000 €
- diverses acquisitions	46.400 €
- Etudes avant travaux	32.600 €

## COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### Fonctionnement

Recettes = 2.036.268,73 €  
Dépenses = 1.648.154,04 €  
Excédent = 388.114,69 €

### Investissement

Recettes = 839.590,59 €  
Dépenses = 811.223,98 €  
Excédent = 28.366,61 €

Reste à réaliser = - 337.754,00 €

Solde au 31.12.2015 = 215.235,31 €  
dont avance de la subvention DETR pour la Redynamisation Centre Bourg 92.000 €

Remarque M. NAUD : 6.000 € supplémentaire d'électricité : d'où vient cette forte augmentation ?

Réponse M. GAILLARD : + 3.500 € éclairage public  
+ 1.644 € stade  
+ 860 € Maison de la culture

M. NAUD évoque le manque de civisme (ex. au stade)

M. SENTEX a constaté que le stade restait parfois allumé jusqu'à 2 h du matin

M. GAILLARD : nous allons essayer d'améliorer ce bilan notamment avec quelques aménagements qui permettront une meilleure gestion de l'éclairage.

**Adopté à l'unanimité (compte administratif et compte de gestion)**

Affectation des résultats 2015 : 388.114,69 €

**Adopté à l'unanimité**

### Amortissement logiciels

**Adopté à l'unanimité**

## BUDGET PRIMITIF 2016

### Fonctionnement

Recettes = 1.839.423,00 €  
Dépenses = 1.592.031,00 €

Virement à la Section d'Investissement = 247.392,00 €

Remarque de M. NAUD sur la taxe sur les déchets : malgré le tri sélectif qui augmente de plus en plus, pourquoi y a-t-il une augmentation du tonnage en décharge ?

J. FAUBEC : il y a une augmentation du tri sélectif mais la quantité des déchets stockés sur le site reste stable.

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

45.700 € sont proposés

On s'oriente vers un nivellement de la subvention à TRAD'ENVIE à 3.000 € / an.

Comité de Jumelage – dotation (ne demande rien) mais achat jeu loto auprès de la FNACA pour 150 € (compte 6281) pour chaque association pavienne qui le souhaiterait. Il faut donc compenser cette dépense.

Foyer rural : + 1.000 € (Mutuelle santé obligatoire)

M. NAUD : Lombrics galactiques 500 € : pourquoi ne sont-ils pas au même niveau que Trad'envie : 3.000 € ?

M. GAILLARD : une délibération a été prise pour autoriser l'aide à Trad'envie. Les Lombrics sont des actionnaires / des commerçants locaux (restaurant et hébergement à la Fenièrre d'où imbrication entre intérêt public et privé). Par ailleurs, en accord avec Grand Auch Agglomération, il est convenu que c'est le Grand Auch qui fait le plus gros effort en faveur de ce festival qui oriente vers une clientèle « jeunesse » dont la compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération.

Le Grand Auch : 2.500 € + Conseil Départemental + Conseil Régional + commune de Pavie  
Soit un ensemble d'aides conséquent.

### **Subventions accordées à l'unanimité**

## **SECTION INVESTISSEMENT 2016**

### **- Construction salle de spectacle**

Le Fonds spécial investissement local sera versé si les travaux commencent en 2016, d'où l'inscription d'une partie de la dépense.

Il n'y a aucune décision en matière de subvention lors de l'établissement du budget principal donc il faut équilibrer par un emprunt qui sera réduit du montant des subventions.

Dépenses / Recettes = 2.118.932 €

M. NAUD : Pourquoi n'y a-t-il pas de dépenses inscrites sur le budget pour la redynamisation du Centre Bourg ?

M. GAILLARD explique :

- Une mission d'architecte a été confiée jusqu'à la phase A.P.D. Les estimations dont nous disposons sont fiables.
- Mise en vente préalable des espaces à construire ouverte officiellement : appel d'offres très large (VEFA)
- Permis de construire a par ailleurs été déposé en parallèle.
- Toute inscription serait donc prématurée.

M. NAUD craint pour l'investissement des années à venir sur lequel pèsent les emprunts, avec une augmentation des taux d'imposition. Les choix d'aujourd'hui impactent sur les choix futurs.

Affaiblissement de l'investissement pour les années futures – S'abstient sur ce budget.

VOTE du BUDGET : 4 abstentions : M. NAUD (procuration de M. MARSOL), Mmes PECH et DEGRAEVE.

**Budget adopté.**

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

#### **Fonctionnement**

Recettes =	206.316,28 €
Dépenses =	158.757,37 €
Excédent =	47.558,91 €
Excédent reporté =	186.298,14 €
Résultat fonctionnement annulé =	233.887,05 €

#### **Investissement**

Recettes =	114.687,01 €
Dépenses =	67.129,63 €
Excédent =	47.557,38 €
Dépenses reportées =	- 39.637,18 €
Solde au 31.12.2015 =	241.777,25 €

### **BUDGET PRIMITIF 2016**

Equilibré à	section fonctionnement	438.091 €
	section investissement	361.461 €

Il n'y a pas d'augmentation de la surtaxe (instaurée depuis 2010).

Le budget prévoit les études diagnostic réseaux.

Zone Saint-Agne et rue Eustache de Beaumarchais semblent les zones à étudier en priorité.

**Adopté à l'unanimité**

## **ZAC FLEURIAN**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Recettes =	172.786,68 €
Dépenses =	165.421,73 €
	-----
Excédent exercice	7.364,95 €
Déficit reporté	- 31.654,19 €
	-----
Résultat clôture =	- 24.289,14 €

## **BUDGET PRIMITIF 2016**

Recettes = 213.410,00 €

Dépenses = 188.209,00 €

Excédent 2016 = 25.201,00 €

M. NAUD : comment absorberez-vous le déficit final de la Z.A.C. ?

J. GAILLARD : les dernières annuités de remboursement du prêt seront inscrites sur le Budget général après que toutes les ventes aient été réalisées.

Vote budget - 4 abstentions : M. NAUD (procuration de M. MARSOL), Mmes PECH et DEGRAEVE.

### **4- REVISIONS DU P.L.U.**

Monsieur le Maire rappelle le marché avec le bureau d'études G2C pour la révision du PLU.

La législation a été modifiée par ordonnance de septembre 2005 et de décembre 2015 – modernisation du PLU.

Les collectivités s'étant engagées dans une révision avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 peuvent toutefois, par délibération expresse, appliquer cette nouvelle réglementation.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le projet d'avenant avec le bureau d'études pour un montant de 2.474 €. Cet avenant couvre le surcroît de travail ainsi que les délais supplémentaires pour cette mission.

L'approbation du PLU révisé devrait ainsi intervenir pour la fin 2016.

**Adopté à l'unanimité**

### **5- P.L.H. : REPORTE**

Le dossier de présentation est jugé trop conséquent pour être débattu en Conseil. Une réunion de commission urbanisme sera organisée prochainement pour étudier préalablement cette question.

### **6- QUESTIONS DIVERSES**

Informations :

- Cérémonie du 8 mai
- PLU : une réunion publique est prévue le lundi 9 mai à 20 h à la salle Bernard IV
- Distribution des sacs poubelles : les 22 et 23 avril

- La borne de rechargement des véhicules électriques est en fonctionnement.
  - o M. NAUD demande pourquoi ce côté de l'école a été choisi plutôt que l'autre car plus centré – proximité du transformateur.
  - o Mme DEGRAEVE : ce serait mieux là où il y a des commerces
- Choix à l'étude pour les prochains emplacements : Aire de jeux Villanueva, parking Saint- Agne, parking salle polyvalente...
- Rue Cassaignard : mettre en sens unique entre la rue du Vieux Pont vers la rue du Piquet
- M. FAUBEC : les bus stationnent devant l'école et non sur la place Montaigne. Il demande à M. NAUD de le signaler aux autocaristes.
- M. DENEITS : 4 enfants attendent le bus pour St Christophe à Masseube en bordure de la départementale au niveau du 50 rue d'Etigny, à 7 h 30.
- M. DENEITS : assainissement non collectif non conforme : aides intéressantes plafonnées à 80 % ou 4.200 € par l'Agence de l'Eau.
- Mme DEGRAEVE : pourquoi le SPANC ne contacte pas les personnes dont l'assainissement est non conforme ? Réponse de M. DENEITS : 50 dossiers sont sélectionnés par an sur une période de 3 ans.
- M. GAILLARD : nous renforcerons la surveillance et la recherche des fautifs responsables de dépôt sauvages d'ordures (amende) autour des containers.
- M. PAGNON : Déjections canines au lotissement la Fontaine : équiper cet espace de poches et panneaux d'information.
- M. GAILLARD : problème de non-conformité de la salle de concert de la Fenière. Avis défavorable depuis le 20 juillet 2015.
  - o La partie « aménagements prescrits » a été réalisée
  - o Arrêtés successifs de la mairie pour délai supplémentaire de mise en conformité
  - o Exploitation autorisée jusqu'au 31 mars 2016
  - o La Préfecture conteste le classement en 4<sup>ème</sup> catégorie et exige un schéma de mise en sécurité à établir et le maintien de l'interdiction de la grande salle au public.
- M. NAUD :
  - o Arrêté levant interdiction Berges du Gers : oui
  - o Jugement affaire DUTAUT : condamnée à 1.000 €
  - o Entrée sud de l'école : aux dires de la Gendarmerie, elle n'est pas la plus sécurisée Grand Auch Agglomération se déplacera à Pavie.
  - o Repas à la cantine : omelette/paëlla à la place du poulet pour un enfant  
M. GAILLARD : nous n'entrons pas dans les nuances religieuses. Nous pouvons servir des repas sans viande pour n'importe quelle raison.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h50.**